

# lettre des évêques de Belgique

## Amoris Laetitia

### Lettre pastorale

A tous les prêtres, diacres, animateurs et animatrices pastorales

Chers amis,

A l'invitation du pape François, deux synodes des évêques se sont tenus à Rome, en 2014 et 2015, à propos du mariage et de la famille. Une large consultation les a précédés afin d'avoir une vue plus claire sur les multiples questions et défis qui se posent dans ce domaine et ce dans les différentes parties de l'Eglise universelle. Après ces deux synodes, le pape François a retravaillé l'ensemble des données dans son exhortation apostolique Amoris Laetitia. C'est à l'occasion de cette exhortation que nous vous adressons la présente lettre.

Amoris Laetitia est un écrit particulièrement inspirant et interpellant pour relever des défis. C'est avec une grande capacité de s'impliquer que le pape François parle du mariage et de la famille, de la paternité et de l'éducation, du bonheur et de la fragilité, et surtout de l'amour. Le quatrième chapitre est particulièrement beau. Ce n'est pas pour rien que nous avons demandé de rééditer ce chapitre séparément. A l'aide de ce que l'on appelle « l'hymne à la charité » de saint Paul (1 Cor 13), le pape François s'y exprime très concrètement sur l'amour dans la famille. Il établit ainsi la base de toute pastorale familiale.

Amoris Laetitia explique pourquoi le mariage et la famille sont si précieux et pourquoi l'Eglise y a toujours attaché tant d'importance. Le mariage n'est pas purement « une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement » (AL 72). C'est un sacrement : un signe visible – aussi imparfait soit-il – de l'amour et de la fidélité de Dieu. Un signe aussi, selon la pensée de Paul, du lien d'amour entre le Christ et son Eglise. La famille est le premier lieu où les humains apprennent ce que c'est que vivre et surtout ce que c'est que vivre ensemble. C'est pourquoi le mariage et la famille sont si importants pour la vie en société. Il appartient à notre mission de redécouvrir la valeur du mariage et de soutenir réellement les personnes mariées.

La joie de l'amour : c'est ce que propose avant tout le pape François dans son exhortation. Comme l'Evangile lui-même, la Parole de Dieu, qui est source de grande joie. C'était d'ailleurs le sujet de sa première exhortation : la joie de l'évangile. Dès le premier chapitre, le pape François fait comprendre qu'il aborde le mariage et la famille à la lumière de l'évangile : « Notre enseignement sur le mariage et la famille ne peut cesser de s'inspirer et de se transfigurer à la lumière de ce message d'amour et de tendresse, pour ne pas devenir pure défense d'une doctrine froide et sans vie. » (AL 59) Justement, quand on le considère du point de vue du Christ, il devient clair que le lien indissoluble entre l'homme et la femme « ne doit pas avant tout être compris comme un 'joug' imposé aux hommes, mais bien plutôt comme un 'don' fait aux personnes unies par le mariage. » (AL 62) Naturellement, le mariage est un engagement dans lequel les deux partenaires s'engagent pleinement. Mais, par le sacrement, les époux se sont aussi offerts l'un à l'autre. Dès lors, l'amour est aussi un don et une grâce dont Dieu Lui-même veut être le garant.

Comment les idées et les impulsions d'Amoris Laetitia peuvent-elles être fécondes pour l'Eglise dans notre pays ? Telle est la question que nous nous posons comme évêques. Telle est aussi la raison pour laquelle nous nous adressons dans cette lettre à tous ceux qui exercent une responsabilité pastorale dans notre communauté d'Eglise et en particulier aux

responsables de pastorale familiale. L'attention au mariage et à la famille fait d'ailleurs partie de notre souci pastoral en général, d'autant plus que l'attitude pastorale que le pape François adopte en ce domaine trouve aussi à s'appliquer dans tous les autres secteurs de la pastorale. En premier lieu, nous voulons vous demander de lire attentivement l'exhortation, non pas de manière « hâtive », mais « avec patience, morceau par morceau » (AL7), pour arriver non seulement à des échanges d'idées à ce propos, mais surtout à percevoir ce que le texte signifie concrètement ici et maintenant. Nous voulons aussi proposer quelques points d'attention en vue du développement de notre pastorale du couple et de la famille. Concrètement, il s'agit de la préparation au mariage, de l'accompagnement des familles et de l'attitude à l'égard de personnes dont la relation s'est brisée.

### **Préparation au mariage**

Le mariage est un engagement particulièrement beau, mais aussi particulièrement exigeant. Les couples doivent prendre bien conscience de l'engagement mutuel qui y est pris. Une bonne préparation est dès lors nécessaire. « La situation sociale complexe et les défis auxquels la famille est appelée à faire face exigent de toute la communauté chrétienne davantage d'efforts pour s'engager dans la préparation au mariage des futurs époux. » (AL 206) Tout comme aujourd'hui il ne va plus de soi d'être chrétien, il ne va plus de soi de se marier, a fortiori de se marier religieusement. Quand un couple aujourd'hui veut contracter un mariage chrétien, nous avons à les accueillir avec reconnaissance et joie. C'est d'ailleurs la première phrase d'Amoris Laetitia, qui formule de façon belle et juste que : « La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Eglise. » (AL 1)

Bien recevoir les futurs couples implique de les apprécier et les accompagner, les aider à bien percevoir et discerner ce que signifie le mariage religieux. Non seulement ses exigences, mais aussi sa beauté et la richesse de ses promesses. Comme il existe un catéchuménat pour préparer au baptême celui qui veut devenir chrétien, nous avons besoin aujourd'hui d'un « catéchuménat de mariage » qui soit un chemin d'approfondissement de la foi pour ceux qui veulent se préparer au mariage chrétien. Tous les futurs couples n'ont pas une relation aussi étroite avec la communauté chrétienne. Tous ne demanderont pas une préparation aussi intense. On ne doit pas placer le seuil plus haut que nécessaire. Mais nous devons tout de même mettre en garde face à une approche trop minimaliste. Une préparation solide et intense est vraiment nécessaire aujourd'hui. Nous apprécions au plus haut point que beaucoup s'impliquent en ce sens et nous leur en sommes très reconnaissants.

Cette préparation ne peut ni ne doit se passer partout de la même manière. Des précisions ultérieures peuvent encore être données par diocèse ou vicariat. Mais notre souhait explicite est bien qu'à tous ceux qui demandent un mariage chrétien, au moins trois moments de formation soient proposés.

Lors de ces trois rencontres, trois thèmes importants doivent être traités : (1) que signifie être chrétien aujourd'hui ; (2) que signifie un mariage et un foyer chrétiens ; (3) la préparation de la liturgie du mariage.

L'intention est que pour ces rencontres de bons accompagnateurs soient disponibles et que les participants puissent entrer en dialogue avec d'autres couples qui se préparent à un mariage chrétien. Il est aussi important qu'ils rencontrent des époux témoignant du chemin qu'ils ont parcouru. Nous sommes convaincus que ces trois moments de formation constituent le minimum qui puisse et doive être demandé à de futurs époux. Mais nous insistons pour que, là où c'est souhaitable et possible, on ne se limite pas à ce minimum et qu'on l'enrichisse d'initiatives ou de rencontres complémentaires. On doit toujours bien avoir à l'esprit qu'être chrétien et se marier religieusement ne sont plus des évidences dans notre société aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà dit, la préparation au mariage à notre époque doit recevoir de plus en plus les traits d'un « catéchuménat de mariage » comme chemin d'approfondissement de la foi.

## **Accompagnement des couples et des familles**

Les chrétiens qui sont mariés et ont fondé une famille vivent souvent dans la dispersion. Au milieu de notre société multiforme, nous pouvons les rassembler et les mettre en contact entre eux pour qu'ils soient un appui mutuel. En effet, dans toujours plus de familles, les deux partenaires ne sont pas nécessairement croyants ou chrétiens. Cela n'empêche aucunement leur engagement dans l'amour et la fidélité. Même s'ils ne se définissent pas comme famille chrétienne, la rencontre et l'accompagnement sont aussi des plus souhaitables. Des lignes directrices générales ne sont pas ici de mise. Mais nous voulons encourager toutes les initiatives dans lesquelles des couples et des familles peuvent jouer un rôle actif. Nous pensons par exemple à des eucharisties des familles auxquelles parents et grands-parents, enfants et petits-enfants peuvent prendre part en valorisant le lien familial. Il est aussi indiqué d'associer le plus possible la famille à la préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie). En outre, il est important d'aborder explicitement la signification du mariage, non seulement dans la pastorale du mariage, mais dans tous les domaines de la pastorale et de l'annonce de l'évangile. Nous pensons là particulièrement à la pastorale des jeunes, aux cours de religion, et aux autres endroits où des jeunes recherchent un approfondissement de leur foi. Une famille chrétienne est comme une 'Eglise domestique', dans laquelle parents et enfants apprennent à donner forme à l'évangile, à l'incarner dans la vie concrète de chaque jour. L'attention des époux l'un pour l'autre et pour leurs enfants, dans l'amour et la fidélité, dans la joie et la peine, dans la maladie et la bonne santé, a ses racines profondes dans l'Évangile. Rechercher une authentique spiritualité de mariage peut venir en aide à beaucoup. Le chapitre neuf d'Amoris Laetitia mentionne des pistes concrètes.

Le mariage est à la fois particulièrement beau et fragile. Quand nous évoquons l'accompagnement des époux, nous pensons aussi au soutien et à l'accompagnement des couples en difficulté. C'est une grande responsabilité et aussi une attention à avoir de la part des communautés locales de vraiment soutenir et accompagner les jeunes couples, surtout lorsque leur relation entre en crise. Le pape François attire ainsi notre attention aussi sur « la situation des familles submergées par la misère, touchées de multiples manières, où les contraintes de la vie sont vécues de manière déchirante. » (AL 49). On pense ici au souci des enfants, à la pauvreté, aux problèmes de logement, à la perte de travail, à la pression psychologique. Les responsables de pastorale familiale tout comme d'autres services et instances d'Eglise doivent tenir compte de telles situations. Des organisations de nature plus diaconale ou sociale peuvent offrir leur aide et leur soutien. Mais ce sont aussi tous les prêtres, diacres et autres responsables pastoraux qui ont à être attentifs à ces situations. Comme pasteurs, nous ne pouvons pas devenir étrangers à la vie réelle des croyants. Nous devons savoir et ressentir ce que vivent les couples et les familles. A bon droit, ils attendent de nous que nous les écoutions en vérité, que nous essayions de les comprendre et que nous soyons toujours prêts à les aider et les soutenir.

### **Notre attitude à l'égard de personnes dont la relation s'est brisée**

Avec les meilleures intentions du monde et malgré toutes les préparations, il peut arriver qu'un mariage ne tienne pas. C'est toujours une grande peine pour toutes les personnes concernées : non seulement les époux, mais aussi leur famille et surtout leurs enfants. Dans ces situations aussi, notre mission est et reste de soutenir les personnes, de les accompagner et de rester en lien à elles. Nous sommes reconnaissants pour les nombreuses initiatives qui ont été déjà prises dans nos divers diocèses. Nous voulons ici répondre plus longuement à une question particulière, plus précisément à la question et au désir de personnes divorcées remariées de pouvoir recevoir la communion durant l'eucharistie. Dès les temps apostoliques, recevoir l'eucharistie a été perçu comme quelque chose de très sérieux. C'est ainsi que Paul fait remarquer dans sa première lettre aux chrétiens de Corinthe : « Celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, se rendra coupable envers le corps et le sang du

Seigneur. Que chacun s'éprouve soi-même, avant de manger ce pain et de boire à cette coupe. » (1 Cor 11,27-28) Qu'est-ce que cela signifie pour des personnes divorcées remariées ? Au chapitre huit d'Amoris Laetitia, le pape François traite explicitement de cette question.

L'indissolubilité du mariage appartient au trésor fondamental et irrévocable de la foi de l'Eglise. Dans Amoris Laetitia, le pape François ne laisse planer aucun doute sur ce sujet. Mais pas plus sur le fait que toutes les situations devraient être abordées de la même manière. « Il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition. » (AL 296) Les divorcés remariés continuent à faire partie de l'Eglise : « Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Evangile ! » (AL 297) Dieu ne leur retire pas son amour. Ils restent appelés à aimer Dieu de tout leur cœur et à aimer leur prochain comme eux-mêmes. Ils restent envoyés pour témoigner de l'évangile et prendre à cœur leur rôle dans la communauté d'Eglise. « Non seulement ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Eglise, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Evangile. » (AL 299)

Le 'discernement' est le concept central dans l'approche de cette problématique par le pape François. « L'Eglise a une solide réflexion sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite 'irrégulière' vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante. » (AL 301) Amoris Laetitia ne formule aucune directive générale, mais demande le discernement nécessaire. Il arrive que quelqu'un qui n'a commis aucune faute soit abandonné par son conjoint. Mais il arrive aussi lors d'un divorce qu'une lourde faute ait été commise. Il reste également vrai que, quelles que soient les circonstances qui ont conduit au divorce, le nouveau mariage civil est en opposition à la promesse du premier mariage chrétien. Pourtant, le pape écrit : « Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du synode ou de cette exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers. » (AL 300) On ne peut donc pas décréter que tous les divorcés remariés peuvent être admis à la communion. On ne peut pas non plus décréter qu'ils en sont tous exclus. Le cheminement de chaque personne demande le discernement nécessaire en vue d'une décision pastorale prise en conscience.

Toute notre pastorale doit être orientée vers l'accompagnement, le discernement et l'intégration. Ce sont les trois concepts de base qui sont comme un refrain dont le pape François nous imprègne le cœur. La ligne directrice est celle d'un discernement ('discretio') personnel et de la communauté. Le pape appelle les divorcés remariés à « un examen de conscience, grâce à des moments de réflexion et de repentir. » (AL 300) Dans cette démarche de discernement, ils doivent pouvoir compter sur une aide et un accompagnement pastoral, plus précisément sur un dialogue avec un prêtre, un diacre ou un autre agent pastoral. Nous aussi, comme évêques, nous voulons être prêts à aider. Amoris Laetitia ouvre bien clairement une porte aux divorcés remariés pour qu'ils puissent recevoir « l'aide des sacrements » (cf. AL 305, note 351). Mais cette décision, ils ne peuvent – pas plus que les autres croyants – la prendre à la légère. Le pape avance quelques critères : « Les divorcés remariés devraient se demander comment ils se sont comportés envers leurs enfants quand l'union conjugale est entrée en crise ; s'il y a eu des tentatives de réconciliation ; quelle est la situation du partenaire abandonné ; quelle conséquence a la nouvelle relation sur le reste de la famille et sur la communauté des fidèles ; quel exemple elle offre aux jeunes qui doivent se préparer au

mariage. Une réflexion sincère peut renforcer la confiance en la miséricorde de Dieu, qui n'est refusée à personne. » (AL 300)

Dans une telle démarche de discernement, juger en conscience est important de la part des personnes impliquées, tout comme des responsables pastoraux. Il est frappant de voir quel poids le pape François reconnaît à la décision prise en pleine conscience par les croyants. A ce propos, il indique qu'(e comme évêques) « Il nous coûte de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles. » (AL 37) Une démarche de discernement ne conduit pas à un oui ou un non automatique à pouvoir communier. Il peut arriver que quelqu'un décide de ne pas recevoir l'Eucharistie. Nous avons le plus grand respect pour une telle décision. Il se peut aussi que quelqu'un décide en conscience de bien recevoir l'Eucharistie. Cette décision mérite aussi le respect. Entre le laxisme et le rigorisme, le pape François choisit la voie du discernement personnel et d'une décision prise soigneusement et en conscience.

Comme évêques de notre pays, nous voulons exprimer notre grande appréciation et notre reconnaissance pour *Amoris Laetitia* et pour le chemin que nous indique le pape François. Dans *Evangelii Gaudium*, il nous pressait déjà : « sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour. » (EG 44) En se référant à ce texte, il écrit maintenant : « Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Eglise attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité : une Mère qui, en même temps qu'elle exprime clairement son enseignement objectif, 'ne renonce pas au bien possible, même si elle court le risque de se salir avec la boue de la route'. » (AL 308)

Chers amis,

C'est sur ces mots du pape François que nous voulons conclure notre lettre. Il est vrai que la situation de l'Eglise aujourd'hui n'est pas confortable. Bien des défis se présentent en même temps. Bien des lignes de joie et de soucis s'entrecroisent. Bien des opinions se font entendre avec force. Le pape François nous indique un chemin d'espérance et de confiance. Non seulement pour les questions qui ont trait au mariage et à la famille, mais aussi pour celle bien plus large de notre présence et de notre mission d'Eglise dans la société et le monde de ce temps. L'Évangile est source de joie. Faire connaître cet Évangile, le partager avec les autres et s'entraider à vivre dans son esprit, cela ne peut que rendre la joie plus grande. Cette joie, nous vous la souhaitons à tous. Nous vous sommes très reconnaissants pour votre engagement et votre appui, et nous vous restons unis dans la prière et dans la confiance au Seigneur.

Les Evêques de Belgique